



Société pédagogique genevoise

Genève, le 17 décembre 2007

Monsieur  
Didier SALAMIN  
Directeur général de l'enseignement  
primaire  
Case postale 3980  
1211 Genève 3

Annulations des séances de la commission paritaire de la formation  
Forum annuel sur la formation des enseignant-e-s

Monsieur le directeur général,  
Cher Monsieur,

L'annulation par la direction de quatre séances de la commission paritaire de la formation suscite la plus vive réprobation du comité. Nous avons fait preuve de compréhension lors de l'annulation des deux premières séances prévues à la rentrée 2007 (1<sup>er</sup> octobre et 5 novembre). Mais décider unilatéralement d'annuler les deux suivantes (10 décembre et 21 janvier) n'est pas acceptable à nos yeux. Sabrer la concertation en annulant quatre séances sur les sept prévues en 2007-08 représente un acte sans précédent à notre connaissance. De là à tirer des conclusions sur la façon plutôt méprisante dont la direction considère le dialogue social, il n'y a qu'un pas. Mais que nous ne voudrions pas franchir tout de suite. Nous vous faisons donc part d'abord de notre appréciation de la situation dans laquelle vous nous plongez et de notre requête ensuite.

Pour commencer, il y a la manière de faire qui est choquante puisque cela nous a été annoncé presque incidemment, oralement, à la fin d'une séance technique, le 30 novembre, par Madame Thérèse Guerrier. La direction a ensuite envoyé un message en faisant croire que ces deux nouvelles annulations avaient été convenues avec la SPG, ce qui constituait un grossier mensonge.

Il y a ensuite le fait que la commission paritaire de la formation, inscrite dans le règlement B5 10.04 (art.81 et 83), constitue indéniablement une instance primordiale, dont on ne saurait se passer. Même si, comme l'a souvent dénoncé la SPG, cette commission ne fonctionne pas aussi bien que son mandat l'y autoriserait. Mais ce n'est pas une raison pour l'affaiblir, ni surtout le moment de laisser penser qu'elle n'aurait pas un rôle majeur à occuper pour l'avenir de l'école.

Mais il y a plus grave. En effet, les enjeux autour de la formation, qu'elle soit initiale ou continue, ont rarement été aussi prégnants. La licence mention enseignement (LME), titre requis pour enseigner au primaire, doit être abandonnée à cause du protocole de Bologne. L'incertitude règne encore sur le remplacement de la LME par un baccalauréat ou une maîtrise. Les différents cursus que cela implique doivent être discutés. La loi sur l'instruction publique (LIP) devra être modifiée en conséquence et le nouveau projet de loi faire l'objet d'une consultation. La création d'un institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) soulève des débats et les oppositions se manifestent ouvertement depuis plus d'un an. L'avenir du centre de formation de l'enseignement primaire (CeFEP) est aussi en question avec le nouveau fonctionnement prévu normalement pour la rentrée 2008. Le sort des formatrices et formateurs du CeFEP reste inconnu.

./.

Bref, l'énumération peut s'arrêter ici car il est évident que la commission paritaire de la formation, rien qu'avec ces dossiers prioritaires, tous urgents, sur lesquels elle doit, c'est de son ressort, se prononcer et user de son influence, aurait déjà de quoi justifier la tenue de séances hebdomadaires, sans compter tout le travail courant auquel elle est astreinte (offres de formation continue, etc.). Nous ne demandons pas une fréquence aussi élevée. Mais nous estimons indispensable que la séance initialement prévue le 21 janvier soit maintenue. C'est le minimum et nous ne comprendrions pas si cette revendication (on ne peut plus raisonnable) n'était pas acceptée.

Nous souhaiterions pour finir connaître votre position sur le Forum DEP-SSED-SPG qui a été réactivé sous une forme un peu nouvelle en 2006. Après les éditions 2006 et 2007 qui, par leur rythme annuel, se conformaient au texte de l'accord de partenariat DIP-SSED, faudra-t-il renoncer à l'organisation du Forum 2008 sur la formation ? Vous savez que le 20 février 2008 avait été retenu pour cette manifestation et que cela aurait dû faire l'objet d'une discussion à la séance de la commission paritaire de la formation du 10 décembre 2007. Vu l'annulation de cette dernière et l'annonce par la direction de placer une journée de travail de la commission du fonctionnement à cette même date, le 20 février 2008 donc, nous ne savons pas très bien à quoi il faut s'en tenir.

Nous vous remercions de votre attention et de votre compréhension. Dans l'attente du plaisir de vous lire très prochainement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur général, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le comité :



Olivier BAUD, président

- Copie à :
- M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP
  - M. Frédéric Wittwer, secrétaire général du DIP
  - M. Bernard Schneuwly, doyen de la FPSE
  - M. Marcel Crahay, président de la section des sciences de l'éducation
  - Mmes et MM. les membres de la commission paritaire de la formation
  - La Fédération des enseignant-e-s genevois (FEG)
  - Mmes et MM. les membres du Conseil représentatif de la SPG